

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2025

---

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER  
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 143)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° CD45

présenté par

Mme Pochon, M. Lucas-Lundy, Mme Belluco, M. Nicolas Bonnet, Mme Ozenne et M. Thierry

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Rétablir ainsi l'alinéa 13 :

« *Art. L. 411-9-2.* – Tout occupant légal d'une parcelle au sein de laquelle se trouve un nid de *vespa velutina nigrithorax* peut procéder à la déclaration de ce nid au représentant de l'État dans le département. Le cas échéant, ce dernier procède ou fait procéder à la destruction du nid, en utilisant des méthodes respectueuses de la biodiversité. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de réintroduire le dispositif présent dans le texte la disposition prévoyant que l'État se charge de la destruction des nids de *vespa velutina nigrithorax*. Les auteurs de cet amendement substituent toutefois à la notion d'obligation, présente dans la première rédaction, celle de la possibilité. Il s'agit de ne pas exposer les particuliers qui ne feraient pas la différence entre toutes les espèces de *vespa* à des poursuites ou des amendes.